

## T4 2020

# RAPPORT DE GESTION – POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 JUILLET 2020 ET 2019 ET LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2020.

## 1. INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion présente au lecteur un aperçu des activités et de la situation financière de Groupe Santé Devonian inc. (« la Société ») au 31 juillet 2020. Il dresse également un survol de la performance de la Société en comparant ses résultats d'exploitation sur une base consolidée, pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2020 (« l'exercice 2020 ») avec ceux de l'exercice se terminant le 31 juillet 2019 (« l'exercice 2019 »). Il devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés et audités de la Société pour les exercices terminés le 31 juillet 2020 et le 31 juillet 2019. Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées par la Direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à partir des renseignements dont elle disposait en date du 25 novembre 2020. Tous les montants présentés dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

## 2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les informations qui sont présentées dans le présent rapport de gestion, de même que l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière peuvent contenir des énoncés relatifs à des résultats d'exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs effectués par la Direction, relativement aux résultats des études de recherches de même qu'à l'égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être influencés par différents risques et incertitudes et par conséquent, générer des résultats réels différents de ceux anticipés. Les hypothèses qui soutiennent les énoncés prospectifs effectués par la Direction sont effectuées à partir de données dont elle dispose actuellement.

## 3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments botaniques, constituée le 27 mars 2015, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Le 12 mai 2017, la Société, a été prorogée sous le régime de la loi canadienne sur les sociétés par actions. Acquis le 1<sup>er</sup> Février 2018, Altius Healthcare inc., une société régie par la Loi sur les sociétés par actions (Ontario), est une filiale à part entière de Groupe Santé Devonian Inc.

La première famille d'ingrédients actifs dont dispose Groupe Santé Devonian est actuellement extraite de jeunes épinards biologiques. Le produit phare de l'entreprise qui en est extrait, le PUR0110, présente des propriétés anti-inflammatoires, anti oxydantes et immunomodulatrices. Il est le premier produit d'une famille d'ingrédients actifs, extrait en utilisant la technologie d'Extraction et de Stabilisation de Complexe Supramoléculaire (Suprex<sup>MC</sup>). Il est d'usage que lorsqu'un produit pharmaceutique est à un stade avancé de développement, le nom de code soit changé pour un nom générique associé à la structure chimique du produit. Le PUR0110 porte désormais le nom de « Thykamine<sup>MC</sup> ».

En plus de bénéficier d'un centre d'extraction de complexes pharmaceutiques à Montmagny, Devonian dispose également de produits de soins de la peau, développés avec la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit derma-cosmétique élaboré par Devonian, est un traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour pour les yeux. Le R-Spinasome<sup>®</sup>, l'ingrédient actif naturel de marque déposée de Devonian, fait partie intégrante de ce produit, prêt pour la mise en marché sous la marque Purgenesis<sup>MC</sup>.

Purgensis<sup>MC</sup> a obtenu le titre de premier produit distribué par les dermatologues à être reconnu par le Programme de santé de la peau <sup>MC</sup> de l'Association Canadienne de Dermatologie. Soutenu par des spécialistes médicaux objectifs et dirigé par un comité consultatif d'experts, le programme CDA fournit des conseils pour le maintien d'une peau, de cheveux et d'ongles en bonne santé.



Ce produit est protégé par des brevets octroyés au Canada, Japon, États-Unis et Europe.

#### Au sujet d'Altius Healthcare

Basée à Concord, en Ontario, Altius Healthcare est une société pharmaceutique spécialisée qui se consacre principalement à l'acquisition et à l'obtention de licences de médicaments et de produits de santé sûrs et innovants conçus pour aider les personnes de tout âge à mener une vie plus saine. Altius met ensuite son expertise à profit dans les activités de commercialisation requises pour lancer et distribuer avec succès ces médicaments au Canada.

Le portefeuille actuel d'Altius comprend deux médicaments pharmaceutiques : le Pantoprazole magnésium et le Cleo-35.

Le Pantoprazole Magnésium appartient à la famille des médicaments appelés inhibiteurs de la pompe à proton (IPP). Les inhibiteurs de la pompe à protons sont utilisés pour soulager les symptômes du reflux acide ou du reflux gastro-oesophagien (RGO), également appelé brûlures d'estomac ou régurgitation acide. Ils sont également utilisés pour traiter des affections nécessitant une réduction de l'acide gastrique, telles que les ulcères gastriques (estomac) ou duodénaux (intestinaux), en association avec des antibiotiques, dans de nombreux cas.

Cléo-35® est un médicament qui contient une combinaison de deux ingrédients: la cyprotérone et l'éthinylestradiol. La cyprotérone appartient à un groupe de médicaments appelés antiandrogènes. L'éthinylestradiol appartient à un groupe de médicaments appelés œstrogènes. Ensemble, ils sont utilisés pour traiter l'acné hormonal chez les femmes. Ce médicament agit en régulant les hormones affectant la peau.

La stratégie d'affaires de Groupe Santé Devonian consiste également à composer un portefeuille de produits complémentaires et compatibles avec son expertise et sa technologie, qui favorisera l'atteinte de revenus et de flux de trésorerie lui permettant de concrétiser ses projets de recherches et créer de la valeur pour ses actionnaires.

#### **4. FAITS SAILLANTS 2020**

Les principaux objectifs de notre plan d'affaires pour 2020 étaient dans un premier temps, de terminer l'essai clinique de phase 2 chez des patients adultes atteints de dermatite atopique légère à modérée (eczéma), de trouver un partenaire pour la distribution de notre technologie anti-âge dans les territoires à l'extérieur du Canada et enfin, de définir un nouveau programme pharmaceutique à base de cannabinoïdes.

Ces objectifs visaient à établir des bases solides pour la croissance future de la Société et ciblaient le développement du marché de ses produits et de sa technologie, de façon à réaliser une croissance de ses liquidités.

#### **Recherche et développement dermatite atopique (DA)**

Le 10 juin 2020, la Société a annoncé la fin du recrutement des patients requis pour son essai clinique de phase 2, visant à évaluer l'efficacité et l'innocuité de Thykamine™ pour le traitement de la dermatite atopique (DA) légère à modérée chez la population adulte.

L'objectif principal de l'étude est d'évaluer l'efficacité de la crème Thykamine™ 0,05%, 0,1% et 0,25% par rapport au placebo, dans le traitement de la DA légère à modérée chez la population adulte. L'atteinte de cet objectif est mesurée à partir des critères d'évaluation primaires et secondaires.

Le critère d'évaluation principal de l'étude à rapporter, est la proportion de patients avec une évaluation globale par l'investigateur (« EGA ») claire (0), presque claire (1) au jour 29 et avec une diminution de l'EGA par rapport à l'évaluation initiale d'au moins 2 niveaux, au jour 29.

Les critères secondaires de l'étude à rapporter, comprennent le changement entre le début de l'étude et le 29e jour du score des signes / symptômes de la DA, y compris, dans le prurit, dans la zone d'eczéma et l'indice de gravité, dans la surface corporelle, dans l'indice de qualité de vie en dermatologie et d'après la mesure de l'eczéma établie par le patient.



L'objectif secondaire de l'étude est d'évaluer l'innocuité de la crème Thykamine™ 0,05%, 0,1% et 0,25% par rapport au placebo tel que mesuré par l'incidence et la gravité des événements indésirables (systémiques et locaux) et par la mesure de l'innocuité et de la tolérabilité des traitements jusqu'à 28 jours.

L'étude a été menée dans 12 sites cliniques canadiens. En raison de la situation du COVID-19, la fermeture de tous les sites cliniques (12) sera plus longue que prévue, mais nous espérons toujours être en mesure de publier des résultats de premier ordre au début de l'année 2021.

La Société envisage de lancer un essai clinique de phase 2, pour la même indication thérapeutique (DA) chez la population pédiatrique.

#### Au sujet de la Dermatite Atopique (DA)

La dermatite atopique (DA), également connue sous le nom d'eczéma, est un type d'inflammation de la peau. Il en résulte des démangeaisons, des rougeurs, des gonflements et des gerçures qui peuvent mener à une infection secondaire. La condition commence généralement pendant l'enfance avec une gravité changeante au fil des ans. Bien que la cause de la DA soit inconnue, on pense qu'elle implique la génétique, un système immunitaire affaibli et qu'elle peut être déclenchée par des facteurs environnementaux. La DA est la maladie cutanée la plus répandue et sa prévalence continue d'augmenter dans le monde entier. Il existe actuellement un besoin pressant pour de nouvelles options thérapeutiques efficaces et bien tolérées pour la DA.

#### Au sujet du Thykamine<sup>MC</sup>

Thykamine<sup>MC</sup>, le premier produit pharmaceutique issu de la plate-forme SUPREX<sup>MC</sup> de Devonian, est un produit hautement innovant à utiliser dans la prévention et le traitement des problèmes de santé liés à l'inflammation et au stress oxydatif, y compris la colite ulcéreuse, la dermatite atopique, le psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde, et autres maladies auto-immunitaires. Les propriétés anti-inflammatoires, anti-oxydatives et immunomodulatrices du Thykamine<sup>MC</sup> ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo ainsi que dans une étude clinique de phase IIa chez des patients atteints de colite ulcéreuse distale légère à modérée. Thykamine<sup>MC</sup> est actuellement en développement pour la colite ulcéreuse et la dermatite atopique. Le Thykamine<sup>MC</sup> et la plate-forme SUPREX<sup>MC</sup> sont protégés par plusieurs brevets en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

#### **Médicaments pharmaceutiques à base de cannabinoïdes.**

Le 4 septembre 2019, la Société a annoncé la formation d'un conseil consultatif de dermatologie clinique composé de leaders d'opinion canadiens clés. L'objectif du Conseil consultatif de dermatologie clinique, en association avec le Conseil consultatif scientifique annoncé précédemment (10 avril 2019), est de fournir des conseils cliniques, scientifiques, de recherche et stratégiques à la Société pour l'élaboration de son programme pharmaceutique à base de cannabinoïdes.

Le 3 octobre 2019, Devonian a annoncé qu'elle avait obtenu, de Santé Canada, une licence de recherche en vertu de la Loi sur le cannabis et du Règlement sur le cannabis. La licence donne à Devonian la possibilité de commencer son programme de recherche sur les cannabinoïdes pharmaceutiques à son installation de Montmagny, au Québec. La licence comprend également des sites de recherche satellites situés dans les laboratoires du Dr Suha Jabaji, PhD (Université McGill) et du Dr Louis Flamand, PhD, MBA (Université Laval) et du Dr François Malouin (Université de Sherbrooke).

Au cours des deux (2) dernières années, Devonian a évalué plusieurs installations de cannabis afin de trouver un fournisseur de cannabis de qualité pharmaceutique. Le 4 juin 2020, Devonian a annoncé une alliance stratégique exclusive avec la société ontarienne CannTx Life Sciences (CannTx) pour le développement de médicaments pharmaceutiques à base de cannabinoïdes. CannTx, avec son expertise en culture tissulaire et en technologie de micropropagation, est le partenaire stratégique idéal pour notre programme pharmaceutique à base de cannabinoïdes. Devonian aura désormais accès à une matière première avec un profil de cannabinoïdes cohérent, à la fois à l'intérieur et entre les lots, essentielle dans un programme de développement de médicaments



pharmaceutiques. Devonian travaillera en étroite collaboration avec CannTx pour mettre en œuvre des procédures opérationnelles standard (SOP) pharmaceutiques. Ces SOP permettront à Devonian de contrôler, documenter et effectuer l'identification et la traçabilité des produits, du profil génétique de la plante au contenu en cannabinoïdes qui lui est associé et au produit pharmaceutique final. Aux termes de l'accord, les parties ont formé une alliance stratégique pour coopérer à la recherche, au développement, à la fabrication et à la commercialisation de produits pharmaceutiques dérivés des cannabinoïdes. CannTx a accordé l'exclusivité mondiale à ses technologies et savoir-faire de micropropagation et à son Steadystem pour la validation du matériel génétique pour le développement de produits pharmaceutiques botaniques, avec des applications humaines et vétérinaires, tel que défini par la Food and Drug Administration / Botanical Drugs Regulations des États-Unis et sur une base non exclusive pour tous les autres secteurs, y compris l'agriculture. Dans des termes similaires, Devonian a accordé un accès exclusif à son expertise et à sa plate-forme pharmaceutique, à sa licence de recherche sur le cannabis et à ses connaissances en matière de développement de médicaments pour le développement des produits pharmaceutiques (humains et vétérinaires) à base de cannabinoïdes et ce, sur une base non exclusive pour tous les autres secteurs. On s'attend à ce que l'alliance stratégique soit transformée en société en commandite ou en toute autre entité juridique au cours des 12 prochains mois.

En juin 2020, Devonian a finalisé son principal programme pharmaceutique à base de cannabinoïdes visant le développement de nouveaux antimicrobiens et antiviraux pour des applications humaines, vétérinaires et agricoles. On s'attend à ce que le programme soit officiellement lancé d'ici la fin du mois de Mars 2021.

#### **Lettre d'intention avec Histapharm Inc.**

En juin 2019, Devonian a signé une lettre d'intention contraignante (« LOI ») pour négocier les conditions établissant le site d'extraction de Devonian comme site exclusif pour l'extraction et la fabrication du médicament botanique d'Histapharm. Le produit d'Histapharm cible la dégradation de l'histamine, une approche différente des traitements utilisant des technologies antihistaminiques. La LOI comprend également la mise en place d'un partenariat stratégique axé sur le développement de nouveaux produits pour des applications dermatologiques.

L'extension du processus d'extraction lié au produit d'Histapharm est en cours dans un centre de recherche appliquée. On s'attend à ce que la mise à l'échelle soit terminée d'ici juin 2021, qui sera ensuite suivie de la signature d'un accord final et du transfert au sein des installations de Devonian.

La conclusion des ententes définitives est assujettie à des conditions supplémentaires, notamment l'approbation par les conseils d'administration de Devonian et d'Histapharm, des consentements de tiers, à des conditions jugées satisfaisantes par les deux parties, et certaines autres conditions habituelles. La conclusion des ententes définitives est également assujettie à l'approbation de toutes les autres autorités réglementaires nécessaires. Il ne peut y avoir aucune assurance que la transaction sera complétée ou complétée telle que proposée.

#### **Produits derma-cosméceutiques**

Le 28 août 2019, Devonian a annoncé la publication des résultats positifs de l'étude clinique Purgensis® Anti-age Care dans le Journal of Cosmetic Dermatology à comité de lecture et intitulé « Comparaison des crèmes anti-âge topiques dans la gestion des lignes cancales latérales ». L'article décrit les résultats d'une étude clinique comparant l'efficacité des crèmes anti-âge Purgensis® (crème de jour, crème pour les yeux et de nuit) à Prevage® (lotion pour les yeux, crème de jour et crème de nuit) et à LaMer® (baume pour les yeux, crème de la Mer and Night Cream) dans la prise en charge des lignes cancales latérales. Les résultats ont montré que les volontaires utilisant les crèmes anti-âge Purgensis® ont connu des améliorations statistiquement plus significatives des mesures objectives que celles observées avec les deux autres gammes de produits. Ces améliorations comprennent l'hydratation de la peau, l'extensibilité, la fatigabilité, la fermeté et les effets sur les rides (nombre total, superficie et longueur totale des rides).

Le 11 février 2020, la Société a annoncé un partenariat mondial de vente et de marketing de technologie anti-âge R-Spinasome® (l'ingrédient actif utilisé dans les crèmes Purgensis®) avec la Société américaine SkinScipac Inc. (SkinScipac). L'accord exclusif de vente et de marketing comprend un paiement non divulgué pour la fourniture de R-



Spinosome® sur une base par kg et des redevances sur les ventes brutes dans le monde entier. SkinSciPac, en collaboration avec Devonian, sera responsable de la production et commercialisation des produits. La commercialisation se fera sur le marché mondial professionnel des soins de la peau et de prestige, dans le cadre de la ligne PRIORI Skincare. Devonian continuera à poursuivre le développement de nouveaux produits utilisant cette technologie et pourra les rendre disponibles à SkinSciPac lorsqu'ils seront prêts pour la commercialisation.

Ce partenariat marque une étape importante pour Devonian. La Société a maintenant un partenaire de commercialisation mondial pour ses produits de soins de la peau innovants développés avec sa technologie exclusive. SkinSciPac prévoyait procéder au lancement des produits en septembre 2020, mais en raison de la situation du COVID-19, ce lancement a été reporté à février 2021.

En raison de la situation du COVID-19, l'essai clinique chez l'humain, du produit de protection contre la lumière bleue a également été reporté. Selon les développements de la situation de la pandémie, la Société prévoit mener l'essai au cours de l'hiver 2020-2021.

Altius Healthcare (Altius), la filiale de Devonian, n'a pas réussi à commercialiser la ligne de produits anti-âge Purgenesis. Altius étant davantage spécialisé dans la vente et la distribution de médicaments sous ordonnance, faisait donc face à une première expérience dans le domaine cosméceutique. Devonian a l'intention de trouver des partenaires provinciaux pour commercialiser la gamme de produits Purgenesis au sein du réseau canadien des médecins.

#### Au sujet du traitement anti-âge Purgenesis<sup>MC</sup>

R-Spinosome<sup>MD</sup>, un complexe actif de thylakoïdes extraits de feuilles vertes organiques, est à la base du premier traitement cosméceutique anti-âge commercialisé sous la gamme de produits Purgenesis<sup>MC</sup>. La structure de ce complexe est indispensable à son action antioxydante, qui lui permet de capter et de dissiper l'énergie nocive générée par les dérivés réactifs de l'oxygène (DRO), remettant ainsi le complexe dans un état prêt à être soumis à de nouveaux cycles d'activation. Cette capacité régénératrice investit le complexe R-Spinosome<sup>MD</sup> d'une activité antioxydante de longue durée encore inégalée. Lors d'une étude clinique menée auprès de 72 sujets, il a été démontré que le traitement anti-âge Purgenesis<sup>MC</sup> fournit des résultats en matière d'effet anti-ride, de fermeté et d'hydratation de loin supérieurs aux crèmes anti-âges les plus vendues. Composé d'une crème de jour, d'une crème de nuit et d'une crème contour des yeux, le traitement anti-âge est reconnu par le *Programme de la santé de la peau* de l'Association canadienne de dermatologie. Le traitement anti-âge Purgenesis<sup>MC</sup> est protégé par un brevet au Japon, au Canada, aux États-Unis et en Europe (#JP 5952261; #CDN 2,699,6765; #US 13 / 261,472, # EUR 11 768 299.7).

#### **Brevets**

Le 15 juin 2020, Devonian a annoncé un avis d'acceptation d'une demande de brevet américain couvrant l'utilisation de Thykamine™ pour le traitement de la colite ulcéreuse. L'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) a publié un avis d'acceptation de la demande de brevet américain n° 15 / 772,155, intitulé « Composition et formulation d'extrait de thylakoïde pour le traitement de la maladie inflammatoire de l'intestin », couvrant l'utilisation de Thykamine™ pour le traitement de la colite ulcéreuse. Cette allocation est une grande expansion du patrimoine de brevets de Thykamine™. Devonian a déposé des demandes de brevet correspondantes qui permettront à la société de rechercher une protection par brevet similaire sur d'autres marchés clés à travers le monde.

#### **Financement**

Au cours de l'exercice 2020, Devonian a complété deux financements privés sans courtier, totalisant un produit brut de 2 245 000 \$ et a conclu un avenant à l'accord de prêt annoncé précédemment le 23 janvier 2019 avec un groupe privé de prêteurs afin de porter le maximum du prêt de 3 000 000 \$ à 3 500 000 \$. Ce prêt supplémentaire est soumis aux mêmes conditions que celles prévues dans la convention de prêt, étant entendu que les 500 000 \$ peuvent être remboursés par la Société en tout temps sans pénalité.



## Gouvernance

Le 5 juin 2020, Devonian a annoncé que Monsieur. Guy Dancosse avait été nommé au conseil d'administration de la société alors que Mr. Borys Chabursky quittait le conseil. Monsieur Dancosse possède une vaste expérience en arbitrage commercial, tant au niveau national qu'international, dans de nombreux domaines d'activité, y compris le secteur public. Il fait partie du panel canadien d'arbitres commerciaux de la Chambre de commerce internationale (ICC Paris) et a plaidé devant tous les tribunaux canadiens, y compris la Cour suprême du Canada. De plus, il a dirigé des groupes de travail et des commissions d'enquête au Canada sur des questions relatives au pilotage naval dans le fleuve Saint-Laurent et aux revendications territoriales des autochtones. Il a également présidé des missions internationales pour la Banque mondiale, entre autres au Tchad et en Tanzanie. M. Dancosse connaît parfaitement le cadre juridique et l'environnement commercial du cannabis au Canada, ainsi que la bonne gestion de l'entreprise. Il siège également au conseil d'administration de nombreuses sociétés privées et publiques et possède une vaste expérience en tant qu'administrateur de sociétés.

## 5. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	Exercice terminé le	
	31 juillet 2020	31 juillet 2019
	\$	\$
<b>Revenus de distribution</b>	2 143 155	4 004 905
<b>Charges d'exploitation</b>		
Recherche et développement	1 536 832	1 175 886
Coûts des ventes	2 213 272	3 417 368
Frais généraux et administratifs	2 478 179	2 602 122
Charges financières	517 615	48 621
<b>Perte avant autres revenus et Impôts</b>	(4 602 743)	(3 239 092)
<b>Autres revenus</b>	227 967	499 400
Résultat avant impôt	(4 374 776)	(2 739 692)
Perte nette et globale	(4 374 776)	(2 689 700)
Perte de base nette par action	(0,059)	(0,040)
Total des actifs	16 696 247	17 122 949
Total des passifs	7 312 017	6 238 600
Total capitaux propres	9 384 230	10 884 349

### **Perte nette**

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2020, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est élevée à 4 374 776 \$ (0,059 \$ par action) comparativement à une perte nette de 2 689 700 \$ (0,040 \$ par action) pour l'exercice précédent. Cette baisse du résultat net est principalement attribuable à une baisse des ventes de 1 861 750 \$, une augmentation des frais de recherche et développement de 360 946 \$, et en charges financières pour 468 994 \$, partiellement compensé par une baisse des frais généraux et d'administration par rapport à 2019. De plus, en 2019, la Société avait enregistré d'autres revenus totalisant 499 400 \$ alors que ces derniers sont de 227 967 \$ pour 2020.



## **Produits**

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2020, des revenus de 2 143 155 \$ ont été enregistrés. Ces revenus proviennent principalement de la vente de Cleo-35 et du Pantoprazole Magnésium via sa filiale Altius Healthcare. Pour l'exercice précédent terminée à cette même date, des revenus de 4 004 905 \$ avaient été enregistrés, également en provenance de la vente de Cleo-35 et du Pantoprazole Magnésium via sa filiale Altius Healthcare. Cette baisse importante des revenus est attribuable à plusieurs facteurs, notamment l'interruption de l'approvisionnement du Pantoprazole Magnesium, pendant une période de plus de 3 mois, empêchant ainsi la Société de participer, en novembre et décembre 2019, au stockage d'inventaire pour la période des fêtes. L'apparition du COVID-19 a également eu impact négatif sur les ventes à partir de Mars 2020, à la suite des diverses directives provinciales visant à réduire la période des prescriptions à renouveler, de 90 à 30 jours, afin d'éviter des ruptures d'inventaire de médicaments critiques.

La situation de l'approvisionnement du Pantoprazole Magnesium se stabilisant, la direction de la Société explore continuellement diverses opportunités commerciales pour maximiser ses revenus et sa rentabilité, dans l'espoir de regagner et de dépasser la part de marché perdue. En juin 2018, la Société annonçait le lancement commercial du traitement anti-âge Purgenesis<sup>MC</sup>. Altius Healthcare (Altius), la filiale de Devonian, n'a pas réussi à commercialiser la ligne de produits anti-âge Purgenesis, étant davantage spécialisé dans la vente et la distribution de médicaments sous ordonnance. Devonian a l'intention de trouver des partenaires provinciaux pour commercialiser la gamme de produits Purgenesis<sup>MC</sup> au sein du réseau canadien des médecins.

## **Frais de recherche et développement**

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2020, les frais de recherche et développement se sont élevés à 1 536 832 \$, comparativement à 1 175 886 \$ l'exercice précédent. Ces frais sont principalement attribuables aux frais liés à l'étude clinique sur la Dermatite Atopique, aux frais de maintien des brevets, à la masse salariale des employés affectés à ce secteur de même qu'à l'amortissement des actifs corporels du centre d'extraction de Montmagny. La hausse des frais de recherche et développement s'explique principalement par l'avancement du projet de Phase II sur la Dermatite Atopique soit les frais encourus pour l'étude entamée en juin 2017. Le 10 juin 2020, la Société a annoncé la fin du recrutement des patients pour cet essai clinique. Notons que la somme totale de 1 536 832 \$ est nette du remboursement de 164 773 \$ sous forme de crédit en recherche et développement qui sera réclamé auprès des autorités gouvernementales pour l'exercice 2020. Au cours de l'exercice 2020, la Société a reçu la totalité des crédits réclamés pour l'exercice financier 2019.

## **Coût des ventes**

Le coût des produits vendus qui s'est élevé à 2 213 272 \$ pour l'exercice 2020, est composé des coûts d'acquisition, de distribution, des redevances et des charges directes attribuables aux produits vendus par notre filiale Altius Healthcare, de même que la charge d'amortissement des actifs incorporels. Pour l'exercice 2019, ces coûts qui totalisaient 3 417 368 \$ étaient également attribuables aux mêmes produits vendus pas Altius. Cette baisse du coût des ventes est reliée directement à la baisse des ventes du Pantoprazole Magnesium et du Cleo-35.



## **Charges d'exploitation**

### Frais généraux d'administration

La répartition des postes reliés aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

	Exercice terminé le 31 juillet 2020	Exercice terminé le 31 juillet 2019
	\$	\$
Salaires et charges sociales	302 378	333 580
Rémunération à base d'actions	344 104	109 737
Honoraires professionnels	435 118	280 597
Impôts fonciers	107 027	111 307
Frais de ventes, promotion & Marketing	613 257	821 533
Autres	676 295	945 368
	<u>2 478 179</u>	<u>2 602 122</u>

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2020, les frais généraux d'administration se sont élevés à 2 478 179 \$ comparativement à 2 602 122 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019. Cette baisse par rapport à l'exercice 2019 est principalement due à la baisse des frais reliés à la promotion et marketing des programmes pour les produits distribués par Altius et la baisse des autres frais, compensées partiellement par la hausse des honoraires professionnelles et de la charge de rémunération à base d'actions.

La baisse des salaires et charges sociales par rapport à 2019 est principalement attribuable à la subvention en vertu du programme gouvernemental de Subvention salariale d'urgence du Canada.

La charge de rémunération à base d'actions de 344 104 \$ (une charge hors trésorerie) est composée d'un montant de 278 093 \$ qui a été comptabilisée à la suite de l'octroi d'options en avril et juillet 2020, à des administrateurs, des membres de la direction et des employés, selon le plan de régime d'options d'achat d'actions. Une charge de 66 011 \$ est attribuable aux options octroyées au cours des années 2017 à 2019.

La hausse des honoraires professionnels par rapport à l'exercice précédent, s'explique par les différents projets de développement reliés aux affaires corporatives de la Société.

La réduction des frais de promotion et marketing par rapport à 2019 s'explique par la baisse des ventes en 2020 de même que par une diminution des frais engagés pour la promotion du traitement anti-âge Purgenesis™.

Les autres frais sont principalement attribuables aux frais d'opération du site de Montmagny et d'Altius, aux frais de voyages et déplacements, aux honoraires de gestion, aux fournitures de bureau de même qu'aux frais reliés aux titres en bourse de la Société. La baisse des autres frais de 269 073 \$ par rapport à 2019, s'explique en partie par une diminution des honoraires de gestion comptabilisés dans Altius, alors qu'une autre portion de la réduction s'explique par une rationalisation des dépenses au niveau des frais de déplacement et de voyages de même qu'aux différentes restrictions sur les déplacements, émises par les autorités gouvernementales, en réponse à la lutte contre le COVID-19.

### **Frais financiers**

Les frais financiers se sont élevés à 517 615 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2020, comparativement à 48 621 \$ pour l'exercice précédent. Parmi les frais financiers de 2020, 326 817 \$ sont attribuables à la dette à long terme tandis qu'une charge de 430 375 \$ est reliée à l'amortissement de l'escompte et des intérêts sur les débentures émises en



juillet 2018 et août 2018 alors qu'un profit latent sur la variation de la juste valeur du dérivé incorporé dans les débetures convertibles, a été enregistré pour une somme de 243 963 \$. Cette hausse de frais financiers par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par le profit latent sur la variation de la juste valeur du dérivé incorporé dans les débetures convertibles qui était plutôt de 631 244 \$ en 2019 venant ainsi réduire de façon substantielle, les charges financières. Quant à la dette à long terme, la Société a pu bénéficier de la baisse du taux de base de 2% survenue en mars 2020, faisant en sorte que la tranche supplémentaire de 500 000 \$ obtenue en août 2019, n'aura pas eu d'impact important sur ses charges financières.

## 6. QUATRIÈME TRIMESTRE

### Résultats

Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2020, la perte nette s'est établie à 750 851 \$ (0,014 \$ par action) alors que pour la même période terminée le 31 juillet 2019, la Société avait réalisé une perte nette de 609 557 \$ (0,009 \$ par action).

Cette baisse du résultat net trimestriel est en partie attribuable au gain sur le règlement d'une dette pour un montant de 350 000 \$, qui avait été comptabilisé au cours du dernier trimestre de 2019.

De plus, au cours du dernier trimestre de 2019, un gain latent de 360 289 \$ sur la juste valeur du dérivé incorporé dans les débetures convertibles est venu réduire considérablement les charges financières de ce trimestre.

Au cours du dernier trimestre de 2020, des frais de recherche et développement ont été engagés pour un total de 250 011 \$, comparativement à 434 374 \$ pour 2019. La fin du recrutement des patients en juin 2020 vient en partie expliquer cette diminution. De plus, un remboursement de crédit à recevoir de 164 773 \$ est également venu réduire la charge trimestrielle de 2020.

Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2020, la Société a enregistré un total de 324 115 \$ de revenus de distribution pour le Cleo-35® et le Pantoprazole Magnésium alors que pour la même période correspondante en 2019, un total de 150 469 \$ de revenus avait été enregistré. Cette légère hausse des revenus de distribution par rapport à 2019 pourrait s'expliquer par la perturbation des approvisionnements en Pantoprazole magnésium qui a persisté à partir du troisième trimestre de 2019.

## 7. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

	Trimestre clos le (retraité)								
	31 juillet 2020	30 avril 2020	31 janvier 2020	31 octobre 2019	31 juillet 2019	30 avril 2019	31 janvier 2019	31 octobre 2018	31 juillet 2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	324 115	379 362	401 692	1 037 986	150 459	160 658	2 208 876	1 484 902	1 084 050
(Perte) profit net(te)	(750 851)	(788 713)	(1 273 305)	(778 844)	(609 557)	(1 103 701)	443 614	(1 221 413)	(1 161 823)
(Perte) profit de base par action	(0,009)	(0,011)	(0,018)	(0,011)	(0,009)	(0,017)	0,007	(0,017)	(0,017)
(Perte) profit dilué(e) par action	(0,009)	(0,011)	(0,018)	(0,011)	(0,009)	(0,017)	0,007	(0,017)	(0,017)

## **8. SITUATION FINANCIÈRE**

### ***Liquidités et ressources en capital***

Au 31 juillet 2020, la Société disposait d'espèces, totalisant 913 017 \$ comparativement à 244 590 \$ au 31 juillet 2019. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2020, l'augmentation nette des espèces de 668 427 \$ est principalement attribuable aux activités de financement qui ont totalisées 2 725 528 \$ compensées partiellement par 2 027 627 \$ de frais engagés pour financer les activités d'exploitation générale. La Société estime qu'elle sera en mesure de financer adéquatement ses activités et de répondre à ses besoins de trésorerie au cours des 12 prochains mois en tenant compte du financement supplémentaire qui sera obtenu.

L'actif total au 31 juillet 2020 s'élève 16 696 247 \$ comparativement à 17 122 949 \$ au 31 juillet 2019. La baisse est majoritairement due à la diminution des actifs corporels et incorporels principalement à la suite de charges d'amortissement de 1 042 480 \$, partiellement compensée par une augmentation des actifs à court terme de 586 304 \$

Le passif total au 31 juillet 2020 s'élève 7 312 017 \$ comparativement à 6 238 600 \$ au 31 juillet 2019, une hausse principalement due à l'augmentation des dettes d'exploitation et de la dette long terme.

### ***Activités de financement***

Les liquidités générées par les activités de financement pour l'exercice terminé le 31 juillet 2020, sont attribuables principalement au produit net de 2 200 502 \$ pour l'émission de nouvelles actions et bons de souscription par le biais de placements privés, de même qu'à l'obtention de financement supplémentaire à long terme de 500 000 \$.

Jusqu'à maintenant, la Société finance ses activités au moyen de placements privés visant des actions ordinaires et droits de souscription de même que l'émission de débentures convertibles et des revenus d'exploitation générés par sa filiale.

La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité de commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosmé-ceutiques et pharmaceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les différentes approbations des organismes réglementaires de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour la poursuite de ses projets. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à concrétiser d'autres types de financement et sa capacité à générer des ventes rentables.

## **9. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION**

Au 25 novembre 2019, le nombre d'actions émises et en circulation atteignait 82 860 867 tandis que le nombre d'options en circulation attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions s'établissait à 6 228 355. La Société comptait également 8 403 361 bons de souscription permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix de 1,19 \$ par action, et 4 488 320 bons de souscription, permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix variant de 0,218\$ par action, à 0.50 \$.

## **10. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

Les principaux dirigeants de la Société sont le président, la présidente de la filiale, le directeur financier intérimaire et les administrateurs. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2020, la Société leur a versé respectivement une rémunération totale de 799 029 \$, dont 272 500 \$ en salaires et avantages, 200 000 \$ en frais de gestion et 326 529 \$ sous la forme de rémunération à base d'actions.

## **11. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES**

### ***Utilisation et incidence des instruments financiers***

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société sont issus de ses activités d'exploitation, soit par ses comptes fournisseurs et la récupération des taxes payées sur ses achats et par ses ventes. Ses activités de financement effectuées au cours de l'exercice terminée le 31 juillet 2020 ont donné lieu à l'émission de titres de la Société et à une hausse de la dette à long terme.

### ***Risque de change***

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2020, la Société a effectué très peu de transactions en devises étrangères et d'une valeur minimale. La Direction évaluera les différentes options pour faire face aux variations futures que pourrait subir le dollar canadien face au dollar américain, dans l'éventualité où la valeur des transactions en devises étrangères serait importante. Les charges financières de même que les frais généraux d'administration pourraient être influencés par ces instruments financiers.

### ***Risque de taux d'intérêt***

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt à l'égard de sa dette auprès du Groupe de prêteurs privé, celle-ci portant intérêt à un taux variable. Selon les expositions nettes présentées ci-dessus en date du 31 juillet 2020, et en supposant que l'ensemble des autres variables demeurent constantes, une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt occasionnerait une augmentation ou une diminution d'environ 35 000 \$ de la perte nette de la Société pour l'ensemble de l'exercice.

### ***Risque de liquidité***

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 31 juillet 2020, la Société avait des dettes courantes de 2 634 916 \$. Les budgets d'exploitation et de dépenses d'investissement de la Société ainsi que les opérations d'importance sortant du cadre normal de ses activités sont examinées et approuvées par le conseil d'administration. La Société fait un suivi de ses liquidités, ce qui permet de pouvoir rechercher des liquidités supplémentaires en temps opportun.

### ***Risque de dépendance économique (Altius)***

Les revenus d'Altius Healthcare inc. (Altius) proviennent actuellement de la vente du Cléo-35 et du Pantoprazole Magnésium. Altius s'approvisionne auprès de tierces parties et ne peut s'assurer de la fabrication et de la livraison de ces médicaments et ce malgré des rapports de prévisions fournis à ces derniers.

Une rupture dans l'approvisionnement du Pantoprazole Magnésium aurait un impact négatif sur les revenus de la société. Afin de diminuer le risque économique qui y est associé, la stratégie d'Altius est d'acquérir des droits de commercialisation de d'autres produits pharmaceutiques.

### ***Risques liés aux activités de recherche et de développement***

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à son secteur qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La réalisation des essais cliniques nécessite le recrutement de patients et les difficultés à recruter des patients pourraient retarder le déroulement de nos essais cliniques ou se solder par la non-réalisation de ceux-ci.



De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques nous devons nous fier sur un fournisseur de services pour réaliser nos études et nos essais et exécuter certains processus de collecte et d'analyse de données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être réalisées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent se conformer aux normes de gouvernance internationales de l' « *International Council for Harmonisation* » (ICH). Si pour un motif quelconque, y compris à la suite du défaut de se conformer aux règles et règlements régissant le déroulement des études précliniques et des essais cliniques, ou, s'il néglige de s'acquitter de leurs obligations contractuelles conformément aux modalités des conventions conclues avec nous, tel que le défaut d'effectuer des essais, de compiler les données ou de produire les rapports à la suite des essais, nous pourrions accuser des retards qui pourraient se révéler importants dans le cadre de nos engagements.

### ***Risques liés à nos actions***

Le cours de nos actions a été volatil, et un placement dans nos actions ordinaires pourrait subir une baisse de valeur. Depuis notre entrée sur la Bourse de croissance TSX (TSXV), notre évaluation et le cours de nos actions ont connu des fluctuations et n'ont eu aucun rapport significatif avec nos résultats financiers, la valeur de notre actif, notre valeur comptable, actuels ou historiques, ou bon nombre d'autres critères fondés sur des mesures classiques de la valeur d'actions ordinaires. Le cours de nos actions continuera de varier, en fonction de divers facteurs, dont les facteurs de risque décrits aux présentes et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. La valeur d'un placement dans nos actions ordinaires ou dans nos bons de souscription d'actions ordinaires, ou les deux, pourrait chuter ou varier de façon importante.

## **12. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA DATE DU BILAN**

Le 19 octobre 2020, la Société a procédé à l'émission de 338 326 actions au prix unitaire de 0.149 \$ et 201 982 unités au prix unitaire de 0.149 \$, en contrepartie des 35 136 \$ d'intérêts qu'elle devait en date du 31 août 2020, aux détenteurs des débentures émises le 31 août 2018. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit de souscrire une action à droit de vote subalterne du capital social de la Société au prix de 0,194 \$ pour une période de 48 mois.

## **13. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui pourraient avoir une influence sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs et de produit et de charges. Ces montants présentés reflètent la meilleure estimation de la direction selon l'ensemble des conditions économiques et les décisions selon les lignes de conduites les plus probables de la Société. Tout changement apporté à ces hypothèses et estimations pourrait avoir un impact sur les résultats réels. Il y a lieu de se rapporter aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2020 pour de plus amples détails concernant les conventions comptables et estimations importantes aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers de la Société.



## ***Informations comparatives***

### **Reclassification des revenus et dépenses**

La société a historiquement comptabilisé tous les revenus et dépenses liés aux opérations avec les grossistes sur une base brute, les revenus étant présentés aux montants bruts et les montants comptabilisés en charges dans les frais d'administration et de vente.

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2020, la société a réévalué le traitement comptable de ces dépenses et a déterminé que toutes les dépenses facturées par les grossistes devraient être constatées en réduction des revenus.

### **Débetures convertibles**

La société a par le passé divisé les débetures convertibles en une composante passif et une composante capitaux propres, selon IAS 32.

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2020, la société a réévalué le traitement comptable des débetures convertibles et a déterminé que la méthode de comptabilisation devrait être modifiée afin de scinder les débetures convertibles en une composante passif (hôte) et un dérivé incorporé.

### **Goodwill**

Le 30 juillet 2019, après avoir obtenu des informations complémentaires, le prix d'acquisition a été ajusté, conduisant ainsi à la constatation d'un montant à recevoir d'Aspri Pharma de 25 135 \$, dont la contrepartie a été imputée à l'état consolidé du résultat net et global. Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2020, la Société a réévalué le traitement comptable de cette opération et a déterminé qu'elle devait comptabiliser la créance ci-dessus contre l'écart d'acquisition, en la retirant de l'état consolidé du résultat net et global.

### **Actifs d'impôts différés**

Lors de l'acquisition d'Altius Healthcare Inc., la Société n'avait pas considéré que ses propres attributs fiscaux étaient disponibles pour être utilisés au besoin pour éliminer les impôts sur les bénéfices qui auraient pu être dus lors de la matérialisation des différences temporaires imposables découlant de l'acquisition.

Selon IAS 8 - Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, les changements décrits ci-dessus ont été appliqués de manière rétrospective et les informations comparatives ont été ajustées pour toutes les périodes présentées, comme si les méthodes avaient toujours été en place. L'impact de ces changements est détaillé à la note 27 et la note 28 des États financiers consolidés au 31 juillet 2020.

### **Continuité d'exploitation**

La Société a subi des pertes depuis sa constitution et prévoit que cette situation se poursuivra dans un avenir prévisible. Cependant, la direction estime que le regroupement d'entreprise survenu au cours de l'exercice précédent permettra à la Société de générer un volume de ventes nécessaire pour lui permettre de poursuivre ses activités. Les liquidités de la Société demeurent cependant restreintes considérant les projets en cours. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à distribuer ses produits en générant des flux de trésorerie positifs, d'obtenir, en temps opportun, du financement supplémentaire, afin de mener à bien ses projets de recherche et de développement et de commercialiser ses produits développés. Il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet. Des fonds supplémentaires continueront d'être requis pour une période indéterminée puisqu'il est impossible d'estimer le moment où la Société atteindra le seuil de rentabilité. La direction poursuit des négociations en vue d'obtenir du financement supplémentaire et de conclure différentes ententes lui permettant de générer des flux de trésorerie positifs. Le succès de ces négociations repose sur un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et sa capacité à compléter avec succès de tels financements et ententes est teintée d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.